

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Wingles

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 mars 20256, fixant à 6 le nombre des adjoints au maire

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de M Georges Koprowski en qualité de premier adjoint au maire, en date du 22 mars 2026

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à M Georges Koprowski adjoint au maire, les attributions suivantes relatives à l'entretien des bâtiments communaux, aménagement, entretien de la voirie communale, de la sécurité et à la tranquillité publique, à l'urbanisme

ARRETE

Article 1^{er} :

A compter du 25 mars 2026, M Georges Koprowski, adjoint au maire est délégué pour intervenir dans les domaines suivants : l'entretien des bâtiments communaux, aménagement, entretien de la voirie communale, de la sécurité et à la tranquillité publique, à l'urbanisme, au cimetière et affaires funéraires

Il remplira notamment les fonctions suivantes :

- Etude et suivi de l'ensemble des dossiers liés aux thématiques précédemment citées ou nécessitant une collaboration des services dédiés à ces fins : signature des actes d'urbanisme, des autorisations d'occupation du domaine public, des droits de voiries, délivrance des concessions cimetières et cavurnes, validation des engagements de dépenses du service techniques, urbanisme, cérémonies, et cimetière
- Elaboration des dossiers de la délégation présentés au Conseil Municipal

Cette délégation entraîne délégation de signature des documents.

Article 2 :

L'adjoint délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et pourra signer tous les documents y ayant droit.

Article 3 :

La signature par M Georges Koprowski des pièces et actes suivants (tous actes, arrêtés et décisions en matière de fonctionnement des services techniques, d'urbanisme, de la police municipale, de gestion du cimetière, devra être précédée de la formule suivante : " par délégation du MAIRE ".

Article 4 :

Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié à l'intéressé et transmis à Monsieur le Préfet du Pas de Calais.

Fait à Wingles, le 25 mars 2026

Le Maire, M Sébastien MESSENT

